

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28 février 2024

Date de l'affichage de la convocation : 28 février 2024

En exercice : 13

Présent(s) : 10

Absent(s) : 3

Pouvoir(s) : 1

Le douze mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : PETIT Emeline, CHANTRELLE Fabienne, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, JOSSELIN Valéry, BREGEARD Michel, RICHARD Thierry, MATHYS Mickaël

Absents excusés : LEPILLET Sonia

Absents : FLAMAND Isabelle, WINDERICKX Jean-Luc

Secrétaire de séance : JOSSELIN Valéry

Pouvoirs : LEPILLET Sonia donne pouvoir à VANDEWALLE Régis

Date de publication en ligne :

➤ **OBJET : Affectation des résultats de clôture du CA 2023 de la commune**

Après avoir adopté le compte administratif 2023, dont les résultats, conformes au compte de gestion 2023, se présentent comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		525 709.80 €	- €	37 338.64 €	- €	563 048.44 €
Opérations de l'exercice	345 595.17€	408 901.56 €	196 677.00 €	141 456.68 €	542 272.17 €	550 358.24 €
Totaux	345 595.17 €	934 611.36 €	196 677.00 €	178 795.32 €	542 272.17 €	1 113 406.68 €
Résultat de clôture (=CA)		589 016.19 €	17 881.68 €			571 134.51 €
			17 881.68 €	au compte 001 investissement dépenses BP		
			0 €	- €		
			17 881.68 €	au compte 1068 Investissement BP		
			571 134.51 €	au compte 002 Exc. de fonctionnement reporté BP		

Besoin de financement

Restes à réaliser

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Le Conseil municipal **décide à l'unanimité** :

- d'affecter la somme de **17 881.68 €** au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »
- d'affecter la somme de **571 134.51 €** correspondant à l'excédent de fonctionnement au compte 002.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Régis VANDEWALLE

